

Les rayonnements nocifs et la fuite des données

CONTRE LINKY.

Dès le début de son déploiement par Enedis, Linky a suscité la controverse. On lui reproche notamment la diffusion de rayonnements...

Pourtant, parmi tous les jou-joux électroniques « grille-cervelles », comme les téléphones portables ou le Wi-Fi, il joue plutôt petit.

Paradoxalement, c'est un peu grâce à lui que l'opinion a été sensibilisée au problème de l'électropollution. Le fait d'être imposé à 80 % des foyers français sans discussion a dû beaucoup compter. Dans le rôle du mouton noir, Linky pourrait symboliser l'ambivalence de l'époque, qui se nourrit d'éléments de langage : si Linky passe quasiment pour « éco » dans le cadre d'une « transition énergétique verte », à laquelle le bon sens ne peut que souscrire, ce serait pour mieux omettre les énormes profits économiques qui se profilent et qui se déga-geront... sur le dos des clients.

Un jeu du chat et de la souris

Enedis, la filiale d'EDF chargée d'installer cet équipement, « fait le job », c'est son obligation, et c'est inscrit dans la loi d'aout



© Dessin Pontivy/Journal, Faich ar Ruz.

2015. Elle a jusqu'à 2021 pour achever l'opération et l'a menée tambour battant (30 000 compteurs posés chaque jour, il-en-ici ou là). Que cela lui donne, devant les tribunaux, la possibilité de faire annuler les arrêtés municipaux interdisant Linky pour des raisons sanitaires, fait plus qu'interroger : qui décide arbitrairement de la gestion publique ? Sur le terrain, cela tourne au jeu du chat de la souris entre techniciens et « réfractaires », sans grande élégance : si le vieux compteur est accessible, placé à l'extérieur, il sera remplacé (même avec un cadenas sur le cache), barricadé à l'intérieur d'un logement, il sera épargné, mais pour combien de temps ? Avec quels risques de représailles ?

Un mouchard en puissance ?

De quoi accuse-t-on Linky ? D'être nocif et aussi un mouchard en puissance. Pour « communiquer », Linky relaie une électricité dite « sale », à haute

fréquence, le courant porteur en ligne (CPL). Qui appartient à la famille des radiofréquences potentiellement cancérigènes... Le rayonnement du compteur seul est inférieur à celui d'une plaque à induction, mais le CPL, lui, se promène dans les lignes, sans parler des « concentrateurs » qui l'injecte sur le réseau. En lui-même, le rayonnement de Linky est faible, mais c'est un peu comme le cheveu de trop dans une « soupe électromagnétique » de plus en plus indigeste.

La suspicion règne, d'autant plus que les compagnies d'assurances refusent (depuis 2003 et la généralisation de la téléphonie mobile, qualifiée de « Tchernobille », en référence à la centrale nucléaire ukrainienne) de couvrir les dommages liés aux ondes. Faute de mieux, certains usagers posent des filtres anti-CPL après le compteur, et la facture peut être salée : 300 euros en prix d'entrée.

Quant à la question des données personnelles, elle fait déjà

« Je ne me laisserai pas tuer sans combattre »

Danièle Bovin est l'une des rares en France à avoir reçu un certificat d'inaptitude pour électrohypersensibilité. Portrait d'une bête traquée.

Depuis quatre mois, Danièle Bovin vit dans une caravane sur un parking, dans le creux d'une gorge. C'est le point de départ de promenades en famille et le rendez-vous de kayakistes. Son espace vital, c'est une ligne de 2 kilomètres sur la route le long de la rivière, bien chargée après les pluies de ce début janvier. Dès qu'apparaissent les premières maisons, Danièle fait demi-tour, « je ne m'approche pas, il y a du Wi-Fi », et elle repart en sens inverse. Plus bas, de l'autre côté, elle bute sur une auberge, des ondes, forcément, alors elle remonte. Une solitude écrasante, qui l'enveloppe aussi sûrement que le froid qui circule dans ce goulet. « C'est pas tenable, dit-elle. A 19 heures, je suis au lit, pour avoir chaud. »

La fuite : obligée

En juillet, Danièle a fui sa maison, à Saint-Tugdual (Morbihan) « en passant par derrière, par les bois ». Sa voisine, un temps

compréhensive, s'était mise à utiliser son Wi-Fi sans arrêt. Avant la caravane, Danièle a « nomadisé » avec une tente, de zones blanches en zones blanches, à l'écart des champs électromagnétiques. Elles les repère via cartoradio.fr, la carte des antennes et des mesures radioélectriques mise en ligne par l'Agence nationale des fréquences.

Des endroits isolés, souvent, mais parfois pas si déserts que ça et le théâtre d'ailes et venues nocturnes... « Ce n'est pas des mauvaises rencontres que j'ai peur, affirme-t-elle, c'est des ondes. Ce parking, je n'ai pas d'autre choix. » Comme toutes les exclusions, l'électrohypersensibilité (EHS) a sa contrepartie, la vulnérabilité. « Tenez, pour-suit-elle, sur Rennes, c'était une jeune femme enceinte de 6 mois qui s'était réfugiée dans la rue. On a pu la tirer de là. »

En cote de mailles

Pour l'hygiène courante, Danièle a l'eau de la rivière, pour boire, « pour le café », elle fait des réserves dans un village proche, pas trop « couvert ». Pour les besoins, derrière la



Depuis des mois, Danièle Bovin est contrainte à une vie de nomade, pour se réfugier dans des zones blanches, c'est-à-dire non polluées par les ondes.

caravane... « Heureusement, j'ai une amie à Plouay, pour la lessive et les douches. » Alors, quand Danièle va dans le monde, où tout lui est interdit, elle enfle des vêtements renforcés d'une cote de mailles constituée de fils d'argent (« Ce que j'aimerais pouvoir choisir ce que je mets... » soupire-t-elle). De même, le voile dont elle entoure sa tête, qui la fait ressembler à un apiculteur qui se protège des piqûres d'abeilles. La comparaison est d'ailleurs assez fidèle à sa réalité. « Avec la 4G, les ondes me rentraient

par le nez », décrit-elle. Même carapaçonnée, elle ne tient pas longtemps... « C'est un peu juste, ça passe », ajoute-t-elle. De retour, quelques-uns, elle doit effectuer une séance de « décontamination », pour réoxygéner son cerveau, quitte à se passer la tête sous l'eau froide. « Ici, je me suis remise à courir », se réjouit-elle. Un parcours de 2 kilomètres, jusqu'aux premières maisons, et retour... « C'est la mort, cette histoire de CPL, il va passer partout. » Si Danièle se monte aussi tranchante à l'égard de

débat. Elles ne peuvent être utilisées qu'avec le consentement « libre, éclairé et spécifique » du client. Or, en 2018, Direct Energie s'était fait épingle par la Commission nationale de l'Informatique et des libertés, qui lui reprochait de le faire sans leur accord. Direct Energie avait demandé à Enedis de lui fournir un suivi de consommation de ses clients toutes les demi-heures. De quoi connaître parfaitement leurs modes de vie. La bataille des datas (données) est engagée, et elle n'est pas près de s'éteindre.

Une facture multipliée par quatre

Car il est maintenant question d'un petit boîtier, encore optionnel, l'émetteur radio Linky (ERL), qui doit s'insérer dans le compteur : il communique selon un protocole radio baptisé « ZigBee » à tous les objets connectés de la maison, qui contiennent une puce. Bienvenue dans le monde de « l'Internet des objets », dans lequel le

client peut affiner la consommation d'un radiateur à distance ou consulter sa consommation depuis son téléphone. Un super Wi-Fi qui traverse tous les murs, avec une fréquence de 2,4 gigahertz. Et des milliards de données qui se promènent dans les airs...

Linky prend feu. Linky perturbe les appareils électriques de la maison. Linky est fragile, sa durée de vie ne dépasse pas 15 ans. Linky est piratable. Il dit n'importe quoi, c'est ce qui est arrivé à une octogénaire d'Arzas, qui a vu sa facture multipliée par 4 (et qui fait plier Enedis devant les tribunaux en novembre dernier)... Mesures techniques indépendantes ou pas, faits avérés ou fables purs et simples et autres témoignages de « sources sûres » cohèrent dans le dossier Linky, au risque de noyer et de discréditer la voix des opposants au projet. Reste une question de société : que faire de l'avenir technologique ?

la technologie des compteurs Linky, c'est qu'elle en a bouffé du CPL, et de toute bonne foi. « Quand j'avais mon fils, il avait sa chambre et l'ordi au premier étage. La box était en bas, il fallait les relier. Mon fils, ça l'intéressait, il est technicien du son aujourd'hui, il m'a expliqué qu'il y avait ces boîtiers CPL, que ça marchait bien. » Deux ans plus tard, Danièle se déginglne : problèmes cardiaques, insomnies terrifiantes, problèmes articulaires aux épaules, épanchements. « J'avais un genou qui avait doublé de volume, je me suis retrouvée avec des béquilles », se révolte-t-elle encore à ce souvenir.

Une lanceuse d'alerte

Car, à défaut de partager ses passions pour la danse bretonne, la musique, la peinture ou son expérience d'animatrice pour enfants à la Cartoucherie de Vincennes (qui abrite encore aujourd'hui le Théâtre du Soleil), et son travail dans les écoles de Lanester, Danièle en est réduite à raconter sa déchéance, de symptômes en symptômes, qu'elle reporte méticuleusement dans son « Journal de santé ». Elle

se sert de cette expertise pour faire de la prévention et mener la fronde anti-Linky et contre les radiofréquences sur Lorient et sa région*.

« Je fais partie des alerteurs, des lanceurs d'alerte, et je ne me laisserai pas tuer sans combattre », pose-t-elle, résolument. Pour elle, pour ses droits « premiers », un droit à la santé et un droit à un logement non pollué par les ondes, inaccessible avec sa pension d'invalidité (qu'elle perçoit depuis 2018). Pour les autres, qui ignorent encore de quel mal ils souffrent : 5 % de la population selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire, 20 % selon un médecin généraliste parisien, Béatrice Milbert, qui s'intéresse aux maladies dégénératives, aux infections froides (maladie de Lyme). Enfin, au niveau politique, en réclamant l'application de la directive 1815 du Conseil de l'Europe, qui comprend non seulement la reconnaissance de l'EHS, mais aussi l'instauration de zones blanches.

* Danièle Bovin est la présidente des Citoyens éclairés. Renseignements et intros sur lestoyensclairés.org/